

Guide pratique du **CHAUFFAGE COLLECTIF**

Économiser l'énergie,
on a tous à y gagner !



COOP'I.B.
Coopération
Inter Bailleurs

CONSOMMEZ MALIN !

Le chauffage représente le principal montant de vos charges : maîtriser cette dépense est essentiel !

Pour allier confort et bonne maîtrise des charges locatives (et conformément à l'article R.241-26 du Code de l'Énergie), votre bailleur applique pour ses logements en chauffage collectif :

 **en journée** : un objectif de **19°C**

 **de nuit**, en accord avec les associations de locataires : une température programmée à **17°C** de 23h à 5h

Si votre radiateur est froid, vérifiez la température de votre logement avant d'appeler le service client. Cela signifie peut-être que votre logement est à la bonne température :



19°C

en journée



17°C

la nuit



À NOTER

Le déclenchement effectif des chaudières collectives et des radiateurs s'effectue lorsque la température extérieure est égale ou inférieure à **18°C**.

Votre bailleur provisionne dans vos charges mensuelles les dépenses relatives au chauffage (coût des énergies, contrat de maintenance des équipements collectifs...).

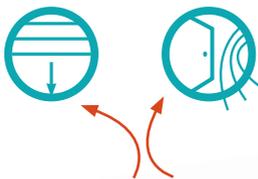
Elles sont réparties :

- selon **la surface** de votre logement,
- ou si vous disposez d'un compteur de calories, en fonction de votre **consommation** (kWh).

Chaque année, vos provisions de charges sont régularisées et révisées en tenant compte des dépenses réelles.



Fermer volets ou rideaux la nuit, c'est - 60% de perte de chaleur !



Laisser les **portes ouvertes** pour favoriser la circulation de la chaleur.



Garder les **radiateurs dégagés** (sans meubles, rideaux ou linge).



Aérer son logement 10min/jour permet d'évacuer l'humidité, de limiter les risques de moisissures et de chauffer plus facilement.



Couper les radiateurs lors de l'aération des pièces.

Pour la sobriété
énergétique
**PENSEZ
À ADOPTER
LES BONS
REFLEXES**



Ne bouchez pas et dépoussiérez les **grilles d'aération**.

LE SAVIEZ-VOUS ?
1°C de baisse de chauffage représente **7% d'énergie économisée** et autant d'économie sur votre budget personnel !

RÉGULEZ LA TEMPÉRATURE

Si vous disposez d'un **thermostat d'ambiance**, programmez la température en fonction de vos heures de présence dans votre logement, et/ou grâce aux robinets thermostatiques selon la nature de la pièce.



En cas d'absence prolongée, réglez le thermostat en position hors gel.



À SAVOIR !



Votre logement est chauffé par une **chaufferie collective** ou un **réseau de chaleur urbain**.

Pour assurer une maîtrise de vos charges et limiter le risque de panne, **votre bailleur œuvre tous les jours au bon fonctionnement** de votre équipement de chauffage.

UN SUIVI EN TEMPS RÉEL

Les chaufferies collectives sont connectées à une plateforme numérique. Grâce à cette solution innovante, **nous suivons en direct leur fonctionnement, ce qui assure gain de temps et réactivité d'intervention en cas de dysfonctionnement.**

UN ENTRETIEN RÉGULIER

Dans le cadre de notre politique d'amélioration énergétique, nous planifions tout au long de l'année **des campagnes d'entretien et de maintenance.**



EN CAS DE PROBLÈME

Vous pouvez d'ores et déjà **contrôler la température** de votre logement à l'aide d'un thermomètre

En cas de confirmation de problème, contactez **NOTRE PARTENAIRE CORIANCE**, qui enregistre la demande et planifie l'intervention avec vous :

05 61 16 87 23

24h/24, 7 jours/7



LA LIGNE DÉDIÉE
AUX LOCATAIRES

05 81 425 425

Pour plus d'informations,
consultez votre espace client sur
groupedeschalets.com

